Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 07 Sep 2009
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4529

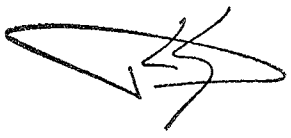
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : STAGES : TECHNIQUES DE PEINTURES ORNEMENTALES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 610032U11C1
Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

0-4529

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O ~~Communauté française~~ O ~~Libre confessionnel~~
● Provincial ~~et communal~~ O ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué Date et signature : Le 25 juin 2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

Stages : Techniques de peintures ornementales

Code de l'unité de formation :	Domaine de formation :
61 00 32 U11 C1	601

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

● Enseignement secondaire de : ● transition O qualification
du degré : ● inférieur O supérieur

O Enseignement supérieur de type court O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O oui ● non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation :	Domaine de formation :
61 00 32 011 C1	601

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

3.1. Etudiant : 200 périodes — Code U : Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage	CT	I	20

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3.09.08 Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

COPIE CONFORME

François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

Stage - Techniques de peintures ornementales

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de découvrir le milieu professionnel et de s'y insérer ;
- de participer à la réalisation de travaux simples de peinture ornementale au sein d'une équipe de travail.

Stage - Techniques de peintures ornementales

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement primaire et exécuter des consignes orales simples ;
- Au départ de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, appliquer de manière autonome les techniques de peinture traditionnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Pratique élémentaire des travaux de peinture et revêtements murs et sols – convention. Ref/code UF : 351006U11X1

Stage - Techniques de peintures ornementales

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

- Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de seize étudiants.
- Le local doit être adapté au nombre d'élèves et disposer de l'équipement adéquat.

Stage - Techniques de peintures ornementales

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- de respecter le contenu du contrat de stage ;
- de s'adapter à un horaire et à un rythme de travail ;
- de respecter les règles de bien – être, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement ;
- de travailler en équipe, de communiquer avec le tuteur et avec les collègues de travail ;
- de tenir à jour un carnet de stage selon les critères préalablement définis par le Conseil des Etudes ;
- de participer à la réalisation de travaux simples de peinture ornementale. ;
- de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement.

4.1. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement doit :

- aider l'étudiant à trouver un lieu de stage ;
- participer à l'élaboration du contrat de stage ;
- assurer le suivi du stage ;
- amener le stagiaire à pratiquer l'auto-évaluation ;
- établir et d'organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource de l'entreprise/l'organisme.

Stage - Techniques de peintures ornementales

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les délais imposés par le Conseil des Etudes pour la remise de son carnet de stage :

- de participer activement à la réalisation en tout ou en partie de travaux simples de peinture ornementale dans le respect des règles de bien – être, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement;
- de rédiger un rapport de stage décrivant:
  - le contexte professionnel,
  - les différents travaux de peinture ornementale qu'il a exécutés,
  - son action, tant sur le plan relationnel que sur le plan technique,
- de présenter oralement son rapport de stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin apporté à la tenue du carnet de stage,
- la précision dans la description des activités,
- la pertinence et la critique des techniques alternatives évoquées dans le rapport pour la réalisation des travaux,
- le soin apporté aux travaux réalisés,
- l'expression du souci de son propre perfectionnement.

Stage - Techniques de peintures ornementales

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.